

## Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales

Direction Générale Adjointe des Territoires et Mobilités

Service Foncier Rural – Agriculture et AgroAlimentaire

Ancien Hôpital Militaire  
32 avenue Maréchal Foch  
66906 - Perpignan cedex  
Tel : 04.68.85.82.31



# PROGRAMME DE GROUPEMENT D'EMPLOYEURS A VOCATION DE « FORCE DE VENTE » ET A VOCATION DE « PRODUCTION »

## OBJET DE L'INTERVENTION

Aide à la création de groupements d'employeurs.

Favoriser la création et la pérennisation de nouveaux emplois mutualisés dans le secteur agricole, à travers les groupements d'employeurs.

## BENEFICIAIRES

- ◆ Les groupements d'employeurs

## MODALITES ET CONDITIONS D'ATTRIBUTION

### Nature de l'aide

Pour la création d'un groupement d'employeur « production »

- 3 000 € pour un Groupement d'Employeurs mono-filière,
- 4 200 € pour un Groupement d'Employeurs de diversification,
- 6 000 € pour un Groupement d'Employeurs dont au moins une Collectivité Territoriale (telle que définie selon la Loi sur le Développement des Territoires Ruraux du 23 février 2005) est adhérente.

*Aide versée sur présentation du contrat de travail et du bulletin de salaire du 19<sup>ème</sup> mois d'embauche.*

Pour la création d'un groupement d'employeur « force de vente »

- **12 000 €** pour une durée minimum d'embauche de 2 ans à raison de 6 000 € / an pendant 2 ans, pour un groupement constitué entre caves particulières, *Aide versée en deux acomptes, le premier dès le vote de la subvention (6 000 €), le solde sur présentation du bulletin de salaire du 12<sup>ème</sup> mois d'embauche.*
- **18 000 €** pour une durée minimum d'embauche de 3 ans à raison de 6 000 € / an pendant 3 ans, pour un groupement comportant au moins une cave coopérative, *Aide versée en trois acomptes, le premier dès le vote de la subvention (6 000 €), le second sur présentation du bulletin de salaire du 18<sup>ème</sup> mois d'embauche et le solde, sur présentation sur présentation du bulletin de salaire du 36<sup>ème</sup> mois.*

### Composition du dossier

- Statuts du Groupement d'employeur créé
- Composition, liste des exploitations membres et nature des productions,
- Plan de charge du salarié
- Agrément
- Pour le versement de l'aide : contrat de travail et bulletin de salaire

### Cadre d'intervention

Délibération annuelle du Conseil Départemental

## CONTACT

**Service instructeur – Conseil Départemental : Tél. :04 68 85 82 40**

**Direction Générale Adjointe des Territoires et Mobilités  
Service Foncier Rural – Agriculture et AgroAlimentaire  
Conseil Départemental des P.O  
Hôtel du Département - BP 906  
66906 - PERPIGNAN Cedex**